Guide pour soumettre une demande de participation à l'ONÉ

Vous êtes prêt(e) à soumettre votre demande de participation aux audiences de l'Office national de l'énergie ?

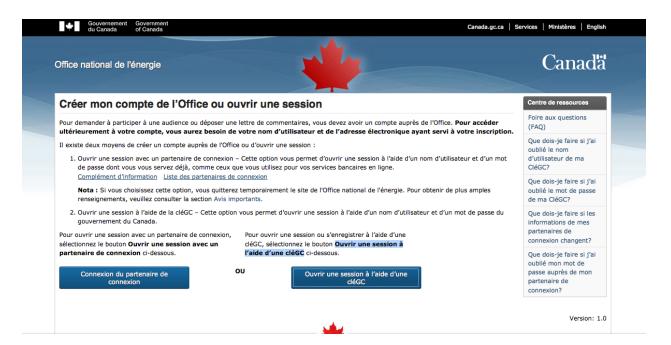
Nous vous proposons de vous aider à compléter votre demande.

Suivez ces étapes et ceci devrait vous prendre moins de 20 minutes :

Étape 1 : Copiez et collez ce lien dans la barre url de votre moteur de recherche :

https://akppaz3.neb-one.gc.ca/Chsr/Accueil/S%C3%A9lecteur/

Étape 2 : Sélectionnez **Ouvrir une session à l'aide d'une cléGC** et suivez les instructions pour créer un compte sur le site de l'ONÉ.



Étape 3 : Une fois votre compte créé, cliquez sur **Demande de participation** au « Projet Énergie Est et la cession d'actifs ».

Étape 4 : Sélectionnez **Particuliers** en haut à gauche de l'écran, à moins que vous ne fassiez une demande pour un groupe ou une organisation.



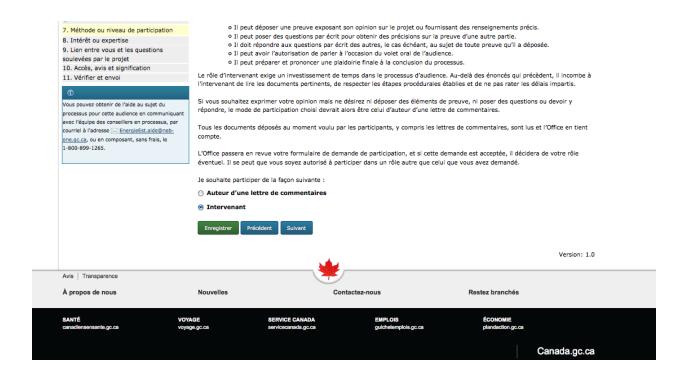
Étape 5 : Cliquez sur suivant pour vous rendre à l'étape 4 du processus de demande.

Étape 6 : Remplissez le formulaire de contact (vos informations devraient s'afficher automatiquement suite à l'enregistrement de votre compte).

Étape 7 : Vous pouvez passer l'étape **Ajouter un représentant autorisé**, ou ajouter 350.org comme représentant autorisé pour communiquer avec l'Office national de l'énergie.

Contact: Cameron Fenton, 350.org, 518.635.0350, cam@350.org, 215 Spadina Avenue, Toronto, ON M5T 2C7. Ceci est optionnel, mais peut nous aider à faire le suivi des demandes de participation si l'ONÉ y donne suite.

Étape 8 : Sélectionnez Intervenant et cliquez sur suivant.



Étape 9 : Sélectionnez Directement touché et cliquez sur suivant.

Étape 10: Sélectionnez les problématiques qui vous semblent reliées aux changements climatiques - nous avons sélectionné les options 1, 2, 7, 11 et 12 (bien que la majorité des problématiques soient reliées au climat d'une manière ou d'une autre).

Étape 11 : L'ONÉ demande ensuite une brève explication des raisons de ces choix. Vous pouvez copier-coller le texte ci-dessous et ajouter un commentaire pour personnaliser votre réponse :

Énergie Est pourrait générer 32 millions de tonnes de GES par année, soit l'équivalent d'ajouter 7 millions de voitures sur les routes du Canada, une empreinte carbone plus grande que celle des Maritimes (http://bit.ly/1eB0LaE).

L'impact d'Énergie Est serait même plus important que celui du pipeline Keystone XL, un autre projet de TransCanada que l'Agence de la Protection environnementale des États-Unis a déterminé comme ayant un impact significatif sur la situation climatique. L'Office national de l'énergie doit prendre en compte les impacts climatiques en amont, car il n'existe aucun autre processus fédéral d'évaluation des impacts climatiques des projets liés à l'énergie au Canada.

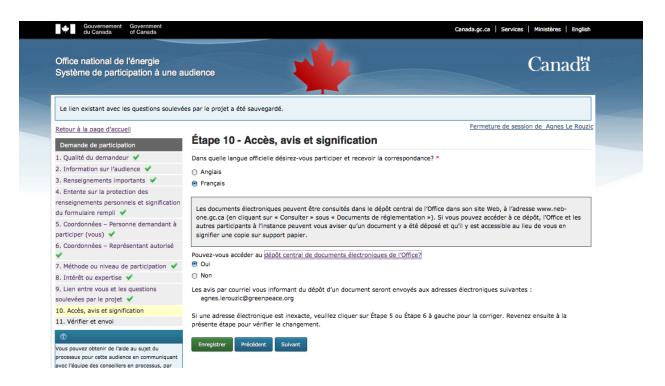
Les impacts d'Énergie Est sur le climat touchent à peu près toutes les problématiques présentes dans la liste :

Si le Canada se joint à la communauté internationale pour lutter contre les changements climatiques et limiter le réchauffement global à 2 degrés Celsius, le besoin pour une infrastructure comme Énergie Est disparait en raison de la nécessité de plafonner l'expansion des sables bitumineux (http://bit.ly/3ccvlZ).

La faisabilité économique est aussi liée aux changements climatiques, de par la relation à la bulle du carbone et d'un bas prix du pétrole (http://bit.ly/14wgVB4). Considérer les effets environnementaux et socio-économiques potentiels du projet sans prendre en compte les effets des changements climatiques comme impacts cumulatifs est insensé dans la situation que nous vivons à l'heure actuelle à travers le monde. Étant donné les conséquences des changements climatiques sur l'agriculture, l'utilisation des terres et les modes de vie qui y sont liés, le projet aura des effets sur « les intérêts des Autochtones » et sur « les propriétaires fonciers qui sont directement touchés ».

Pour toutes ces raisons, et parce que cette liste est loin d'être exhaustive, l'ONÉ doit inclure les impacts d'Énergie Est sur le climat dans son évaluation. Échouer à le faire équivaudrait pour les régulateurs à nier la responsabilité qu'ils ont envers les Canadiens.

Étape 12 : Sélectionnez votre langue de préférence et cliquez sur **Oui**, puis accédez au « Dépôt central de documents électroniques » et cliquez sur **suivant.**



Étape 13 : Cliquez sur Envoyer.

Étape 14 : Confirmez-	nous l'envoi de votr	re demande ici	http://act.350.org	/signup/nebsignup/